



**Du 28 septembre  
au 28 décembre 2015**

## Travaux de réfection complète de l'écluse n°9 du canal Saint-Martin

Créé en 1823 pour permettre la navigation entre le bassin de la Villette et la Seine à l'amont de Paris, le canal Saint-Martin, qui s'étire sur plus de 4,5km, est inscrit au titre des monuments historiques depuis 1993. Ses neuf écluses permettent de compenser une dénivellation de 25 mètres entre le bassin de la Villette et la Seine.

**De janvier à avril 2016**, le canal Saint-Martin sera mis à sec durant trois mois afin de réaliser des travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration. Mais avant ce « chômage » du canal, sa 9<sup>e</sup> et dernière écluse doit faire l'objet d'une réfection complète afin de prévenir d'éventuels dysfonctionnements d'ordre mécanique et hydraulique. Un mauvais fonctionnement de l'écluse pourrait en effet entraîner une interruption de la navigation.

### COMMENT FONCTIONNE UNE ÉCLUSE ?

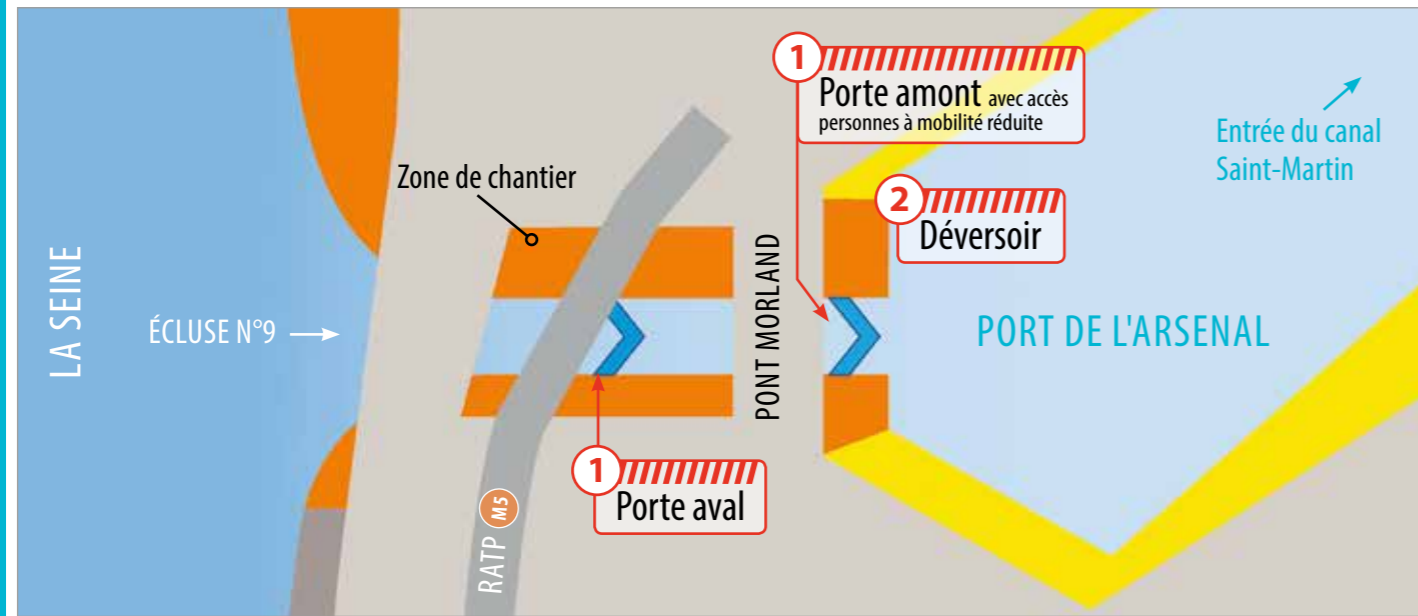
*Une écluse est un ouvrage permettant le passage de bateaux entre deux bassins d'altitudes différentes. Elle se compose d'un sas pouvant être rempli ou vidé pour atteindre alternativement le niveau du bassin amont (le plus haut) et aval (le plus bas), et ainsi permettre la montée ou la descente des bateaux. Les accès des bateaux au sas s'effectuent par des portes qui, sur le canal Saint-Martin, sont constituées de deux vantaux. Le remplissage et la vidange du sas sont réalisés en ouvrant des vantelles, trappes situées dans les portes pour laisser passer l'eau depuis le bassin amont (remplissage) ou vers le bassin aval (vidange).*

*Le port de l'Arsenal se trouvant en moyenne à 3 mètres au-dessus du niveau de la Seine, la 9<sup>e</sup> écluse permet le passage des bateaux en Seine.*

## Quels travaux ?

La 9<sup>e</sup> et dernière écluse du canal Saint-Martin va faire l'objet de nombreux travaux afin de la réparer et d'améliorer son fonctionnement.

Ces interventions techniques seront également l'occasion d'embellir les abords de l'écluse et de faciliter les circulations piétonnes dans son périmètre.



**1 Remplacement des portes amont et aval** avec mise aux normes pour l'accès aux personnes à mobilité réduite de la passerelle sur la porte amont (côté port de l'Arsenal).

**2 Amélioration de la régulation en eau** du bassin de l'Arsenal par le **remplacement et la motorisation du déversoir** en Seine.

**3 Remplacement de tous les équipements techniques** : les vérins et le système de commandes électriques (voir schéma ci-contre).

**4 Ajout de perches amovibles rétractables** au sommet des échelles de sortie d'eau.

**5 Travaux de maçonnerie sur les bajoyers** (murs de quai de l'écluse) **et les radiers** (maçonneries constituant le fond du canal).

**6 Amélioration de l'esthétique et de la circulation piétonne** au sein du périmètre de l'écluse :

- réfection et traitement des sols de l'écluse avec homogénéisation des revêtements ;
- remplacement des caillebotis des caniveaux techniques ;
- remplacement des pierres de couronnement dégradées et mise en place systématique d'un blindage métallique pour renforcer et protéger les bajoyers (murs de quai de l'écluse).

**7 Rajout de 2 bollards flottants** pour le confort des plaisanciers (voir schéma ci-contre).

**8 Rajout de 4 vantelles** sur l'écluse (leur nombre passant de 4 à 6 par porte) pour accélérer le remplissage et la vidange du sas et diminuer le temps de franchissement des bateaux (voir schéma ci-contre).

## 3 ÉTAPES PRÉALABLES À LA RÉFECTION DE L'ÉCLUSE

### 1 Batardage de l'écluse

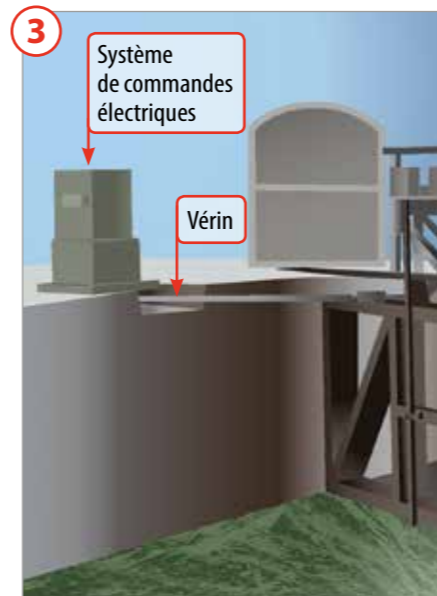
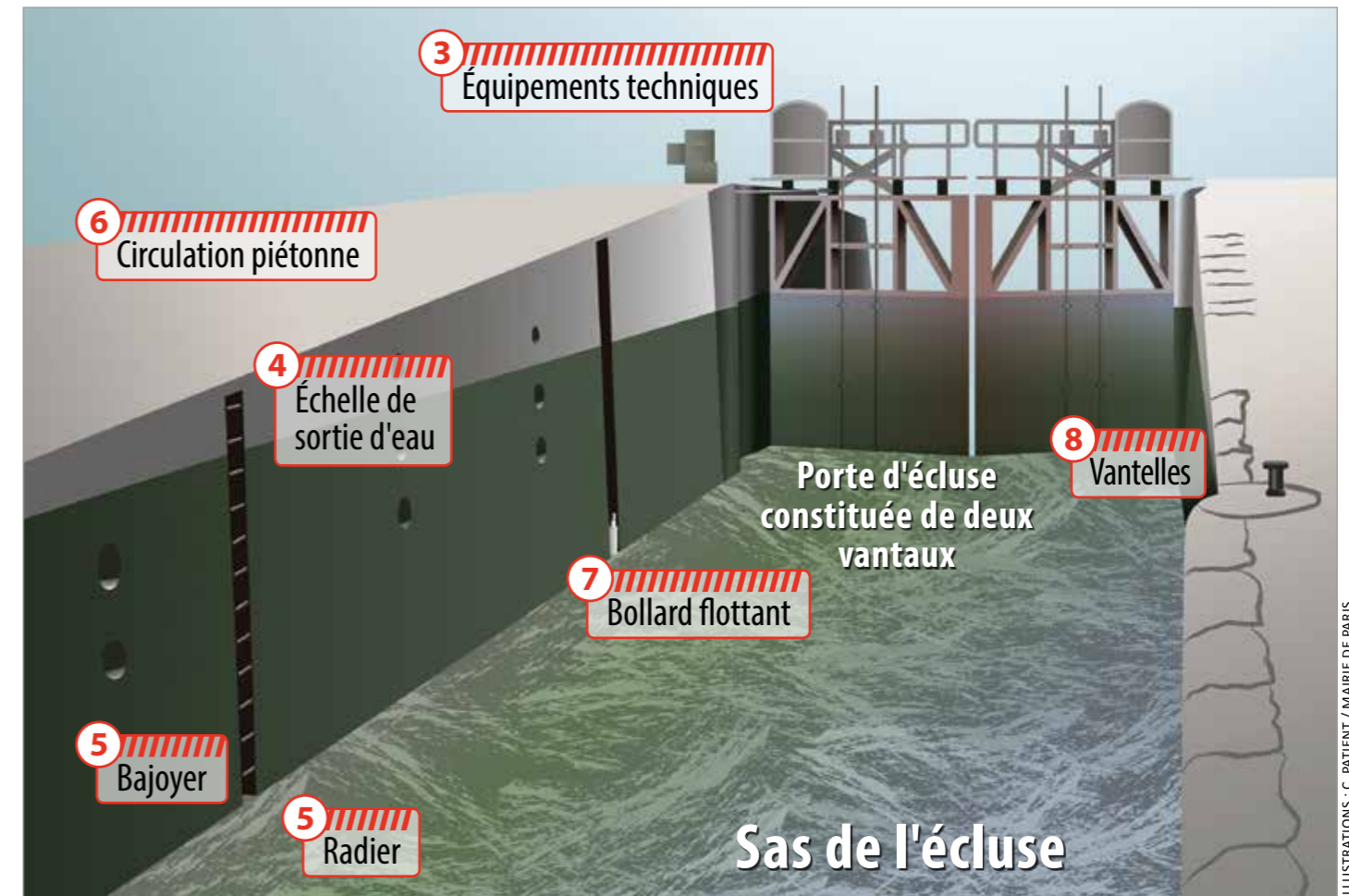
Mise en place d'un barrage étanche en acier en amont (côté port) et en aval (côté débouché en Seine) de l'écluse.

### 2 Vidange de l'écluse par pompage électrique

Durant toute la durée des travaux, un pompage réduit restera nécessaire pour maintenir l'écluse bien à sec.

### 3 Démontage et évacuation des portes

Les portes seront levées au moyen d'un portique réalisé pour l'occasion, puis découpées sur place et évacuées.



ILLUSTRATIONS : C. PATIENT / MAIRIE DE PARIS

## Localisation des accès piétons au bassin de l'Arsenal



### Maître d'ouvrage :

Direction de la voirie  
et des déplacements  
Service des canaux -  
Circonscription des  
canaux à grand gabarit

5 quai de la Loire  
75019 Paris

Tél. : 01 44 52 86 40

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
9h à 12h - 14h à 17h

### Maître d'œuvre :

Artelia  
Secteur Eau &  
Environnement

47 avenue de Lugo  
94600 Choisy-le-Roi  
Tél. : 01 77 93 77 76

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi  
8h à 12h - 14h à 18h

### Entreprises :

Dodin IDF  
Joseph Paris  
Hydraflex

## Les impacts du chantier

### POUR LES PIÉTONS

Durant les travaux, l'accès au port de l'Arsenal depuis l'écluse sera fermé du 28 septembre au 28 décembre 2015. Les itinéraires piétons sont donc modifiés.

### POUR LES AUTOMOBILISTES

**À la fin du chantier**, les travaux nécessiteront la venue d'un convoi exceptionnel constitué de 3 semi-remorques et d'une grue. Ce convoi permettra d'apporter et de monter les nouvelles portes de l'écluse dans la nuit du 18 au 19 novembre 2015 et si nécessaire la nuit suivante.

**Le pont Morland devra pour l'occasion être fermé à toute circulation durant une ou deux nuits.** Cette fermeture fera l'objet d'une information sur [paris.fr](http://paris.fr), rubrique Déplacements.

### POUR LA BATELLERIE

L'écluse n°9 ne pourra pas être empruntée par les bateaux le temps des travaux de réfection. Durant cette période, le port de l'Arsenal sera accessible par le canal Saint-Denis, le bassin de la Villette et le canal Saint-Martin.

*Conscients de la gêne occasionnée pour les riverains, nous tenons à vous assurer que tout sera mis en œuvre pour limiter au maximum les nuisances (bruit, poussière...).*

TOUTE L'INFO  
au 3975\* et  
sur [PARIS.FR](http://PARIS.FR)

\*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur